

Conditions générales de vente des titres transports des Remontées Mécaniques

La SOGENOR est équipé d'un système de billetterie mains libres pour les titres de transport supérieures à 2 jours et d'un système de billetterie code barre pour les périodes allant de 1 à 2 jours.

Le forfait est composé d'un support sur lequel est enregistré un titre de transport. Il donne accès pendant sa durée de validité et suivant les conditions et modalités précisées ci-après aux remontées mécaniques en service et correspondant à la catégorie du titre.

Il existe 3 catégories de support aux différents titres de transport :

Supports jetables :

- Le support code barre à usage unique pour les durées allant de 1 à 2 jours.
- Le support D-Key pour des durées allant de 2 à 14 jours

Support rechargeable :

- Le support Keycard pour les forfaits saisons qui doit être porteur de la photo du titulaire ou du logo de l'association à laquelle le titulaire est adhérent. Cette photo doit être récente (-1an) sans lunettes de soleil ni couvre chef.
- Le support est facturé en sus du titre de transport au prix de 3 € et garantit 3 ans sous réserve d'une utilisation normale.

Outre leur rechargement aux caisses, les supports rechargeables peuvent être rechargés en se connectant à l'adresse internet suivante www.la-norma.com.

Ces tarifs correspondent aux catégories et aux périodes définies dans le document tarifaire de la saison en cours affichés aux caisses des remontées mécaniques et site internet www.la-norma.com.

En cas de perte ou de détérioration des titres de transport supérieurs à 2 jours, ils peuvent être remplacé dans la mesure où le porteur peut justifier des 24 numéros inscrits sur le forfait.

Les titres de transports retrouvés sont recueillis aux services des caisses Maison de La Norma.

D'une manière générale, tout usager des remontées mécaniques doit être porteur d'un titre de transport valide* donnant accès aux remontées mécaniques correspondant à son titre de transport, faute de quoi il s'en verra interdire l'accès par l'agent de contrôle. En cas de doute, l'agent de contrôle est en droit de demander à la personne contrôlée un justificatif de son identité.

• validité des titres de transport :

Le titre de transport doit avoir été délivré aux caisses de la SOGENOR, seule habilitée à vendre l'accès aux remontées mécaniques de La Norma ou sur le site internet (www.la-norma.com) dédié à cet effet.

La délivrance des titres de transport donnant accès aux remontées mécaniques de La Norma par tout autres personnes ou organismes non habilités par la SOGENOR est interdite.

la (les) date(s) figurant sur le titre de transport doit(vent) correspondre à la période d'usage du titre de transport.

La catégorie tarifaire doit correspondre à celle dont le titulaire est bénéficiaire.

- **Sanctions**

En cas de fraude constatée par un agent de contrôle assermenté, l'utilisateur est passible d'une amende forfaitaire dont le montant est fixé à 5 fois la valeur du forfait journée au tarif public. (soit pour la saison 06/07 5x21 €) conformément à la législation en vigueur (loi 85.1407 du 30 décembre 1985).

Le forfait sera par ailleurs annulé informatiquement.

Concernant les titres de transports valables pour la saison, la 1^{ère} fraude impliquera les sanctions ci-dessus ; en cas de récidive, l'utilisateur se verra interdit l'accès des remontées mécaniques pendant 2 saisons consécutives.

En cas de fraude, l'agent de contrôle assermenté délivrera un reçu pour tout paiement d'amende immédiat. En cas de refus de paiement par le contrevenant, la SOGENOR poursuivra le contrevenant auprès des tribunaux compétents.

- **Fraudes :**

- Usage d'un titre de transport non conforme aux règles énoncées ci-dessus.
- Falsification d'un titre de transport.
- Titre de transport ne correspondant pas à l'identité ou à la catégorie de l'utilisateur.
- Titre de transport ne correspondant pas aux dates d'utilisation par l'utilisateur.

- **Les agents assermentés**

Seules les contrôleurs assermentés sont habilités à dresser des contraventions en cas de fraude. Ils doivent être porteurs d'une carte justifiant de leur identité et de leur assermentation auprès du tribunal d'instance de St Jean de Maurienne.

L'acquisition d'un titre de transport, de quelque nature ou catégorie, implique pour l'utilisateur l'acceptation, sans réserve, des conditions énoncées ci-dessus.

- **Dédommagement en cas d'interruption du service des remontées mécaniques**

En cas d'arrêt complet et consécutif des remontées mécaniques supérieur à ½ journée du fait de l'exploitant SOGENOR, les porteurs de titre de transport séjour (au-delà de 2 jours - excepté les titres de transport saison -) pourront se voir proposer un dédommagement, calculé en fin de séjour, égal à la différence entre le prix payé par l'utilisateur et les journées utilisées multipliées par le tarif de base journalier.

L'utilisateur pourra bénéficier, sur justificatifs :

- Soit d'une prolongation immédiate, équivalente au préjudice subi.
- Soit d'un avoir en journée(s) immédiatement accordé.

- Soit d'un remboursement différé sur pièces justificatives produites dans les 2 mois ; le paiement pouvant intervenir dans les 4 mois suivant la réception de ces pièces.

L'utilisateur ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

Affichage des conditions de vente et tarifs conforme à l'arrêté n°86-49/A du 3/11/86, des articles 1 & 4 / L111-1 à L113-3 du code de la consommation – loi du 26/07/93

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les personnes concernées par le traitement automatisé d'informations nominatives disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

Ils peuvent l'exercer en envoyant un courrier à SOGENOR / Maison du Tourisme / 73500 LA NORMA ou directement sur le site internet www.la-norma.com

ATTENTION

La revente des titres de transport est strictement interdite

N'achetez pas vos titres de transport en dehors des caisses des remontées mécaniques, vous pourriez acheter un titre non conforme, falsifié ou invalidé et vous retrouver de ce fait en infraction.